

SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL





LES MEMBRES DU COMITE SOCIAL & ECONOMIQUE SANTE, SECURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL



Les représentants du Comité Social et Economique (CSE), doivent bénéficier d'une formation théorique et pratique en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail nécessaire à l'exercice de leurs missions

DURÉE

5 jours - 35 heures.

Renouvellement de mandat : 3 jours soit 21 heures pour les établissements de moins de 300 salariés.

PUBLIC

Toutes les personnes membres du CSE.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

4 ans.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L. 2315-16 du Code du travail et suivants, L. 2315-40 et R2315-9 et suivants.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître le fonctionnement d'un CSE. Être capable de déceler et de mesurer les risques professionnels ainsi que d'analyser les conditions de travail. Connaître les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Participer activement à la prévention des risques professionnels.

CONTENU

1. Les enjeux de la prévention dans l'entreprise

- ⇒ Les enjeux économiques et sociaux ;
- ⇒ Les principales étapes de la politique Sécurité et Santé dans l'entreprise ;
- ⇒ L'engagement de la Direction ;
- ⇒ Le rôle des membres de la CSSCT et/ou du CSE en matière de sensibilisation des collaborateurs ;
- ⇒ Les objectifs de l'entreprise en matière de prévention.

2. Le périmètre de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail

- ⇒ La définition de la notion prévention des risques professionnels ;
- ⇒ La définition d'un Accident du Travail / d'une Maladie Professionnelle / d'un Accident de Trajet ;
- ⇒ Les statistiques nationales et du secteur d'activités ;
- ⇒ Les indicateurs (Taux de Fréquence / Taux de Gravité) ;
- ⇒ Les conséquences (psychologiques, physiques et financières).

3. La prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- ⇒ Qu'est ce que la prévention des risques professionnels ? ;
- ⇒ La définition d'un danger, d'un risque, d'un dommage ;
- ⇒ Les 9 Principes Généraux de la Prévention.

4. Les aspects juridiques et réglementaires

- ⇒ Le contexte réglementaire en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;
- ⇒ Les niveaux de responsabilité des acteurs de la prévention des risques professionnels ;
- ⇒ Les notions de responsabilité civile et pénale ;
- ⇒ La délégation de pouvoir.

.../suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT01-CSE



LES MEMBRES DU COMITE SOCIAL & ECONOMIQUE SANTÉ, SECURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

> Les représentants du Comité Social et Economique (CSE), doivent bénéficier d'une formation théorique et pratique en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail nécessaire à l'exercice de leurs missions

DURÉE

5 jours - 35 heures.

Renouvellement de mandat : 3 jours soit 21 heures pour les établissements de moins de 300 salariés.

PUBLIC

Toutes les personnes membres du CSE.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

4 ans.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L. 2315-16 du Code du travail et suivants, L. 2315-40 et R2315-9 et suivants.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître le fonctionnement d'un CSE. Être capable de déceler et de mesurer les risques professionnels ainsi que d'analyser les conditions de travail. Connaître les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Participer activement à la prévention des risques professionnels.

CONTENU

5. Les différents acteurs de la prévention

- ⇒ Les membres CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) ;
- ⇒ Les élus du CSE (Comité Social et Économique) ;
- ⇒ La direction, l'encadrement, le chargé de prévention ;
- ⇒ Les organisations syndicales ;
- ⇒ L'Inspection du Travail ;
- ⇒ La CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) ;
- ⇒ La Médecine du Travail ;
- ⇒ L'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail).

6. Les pouvoirs et prérogatives d'une CSSCT et/ou du CSE en matière de SSCT

- ⇒ La composition / Les missions / Les moyens / Le fonctionnement / Le règlement intérieur / Les réunions / Les avis / Les objectifs / Les ressources / Les pouvoirs / La protection des membres / Les registres obligatoires / La déclaration d'accident / L'élaboration des documents / La préparation des visites / Le compte rendu des visites / Les décisions et actions / Les outils de communication.

7. Les thèmes d'actions de la CCSCCT

- ⇒ Suite à une visite (inspection des lieux de travail) ;
- ⇒ Suite à un accident du travail, un incident ou à une maladie professionnelle ;
- ⇒ L'accueil et la formation sécurité des nouveaux collaborateurs ;
- ⇒ L'amélioration des conditions de travail ;
- ⇒ La prévention des risques professionnels ;
- ⇒ La mise en conformité du matériel.

.../suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT01-CSE



LES MEMBRES DU COMITE SOCIAL & ECONOMIQUE SANTÉ, SECURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL



Les représentants du Comité Social et Economique (CSE), doivent bénéficier d'une formation théorique et pratique en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail nécessaire à l'exercice de leurs missions

DURÉE

5 jours - 35 heures.

Renouvellement de mandat : 3 jours soit 21 heures pour les établissements de moins de 300 salariés.

PUBLIC

Toutes les personnes membres du CSE.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

4 ans.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L. 2315-16 du Code du travail et suivants, L. 2315-40 et R2315-9 et suivants.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître le fonctionnement d'un CSE. Être capable de déceler et de mesurer les risques professionnels ainsi que d'analyser les conditions de travail. Connaître les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Participer activement à la prévention des risques professionnels.

CONTENU

8. L'évaluation des risques professionnels (décret N° 2001-1016 du 05/11/2001)

- ⇒ Identification et évaluation des dangers et des risques ;
- ⇒ Rédaction et mise à jour du document unique ;
- ⇒ Plan d'actions.

9. Le compte pénibilité transformé en « Compte Professionnel de Prévention »

- ⇒ Qu'est-ce qui change selon l'ordonnance n°2017-1389 du 22 septembre 2017 ?
- ⇒ Les obligations de l'employeur ;
- ⇒ Les six critères retenus au lieu de dix ;
- ⇒ Les activités en milieu hyperbare ;
- ⇒ Le travail de nuit ;
- ⇒ Le travail en équipes successives alternantes ;
- ⇒ Le travail répétitif ;
- ⇒ L'exposition aux températures extrêmes ;
- ⇒ Le bruit.

10. Le plan de prévention (décret N° 92-158 du 20/02/1992)

- ⇒ La présence d'entreprises extérieures au sein de l'établissement ;
- ⇒ Identifier les relations entre les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures ;
- ⇒ Réaliser un plan de prévention.

.../suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT01-CSE



LES MEMBRES DU COMITE SOCIAL & ECONOMIQUE SANTE, SECURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL



Les représentants du Comité Social et Economique (CSE), doivent bénéficier d'une formation théorique et pratique en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail nécessaire à l'exercice de leurs missions

DURÉE

5 jours - 35 heures.

Renouvellement de mandat : 3 jours soit 21 heures pour les établissements de moins de 300 salariés.

PUBLIC

Toutes les personnes membres du CSE.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

4 ans.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L. 2315-16 du Code du travail et suivants, L. 2315-40 et R2315-9 et suivants.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître le fonctionnement d'un CSE. Être capable de déceler et de mesurer les risques professionnels ainsi que d'analyser les conditions de travail. Connaître les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Participer activement à la prévention des risques professionnels.

CONTENU

11. Analyse des accidents de travail

- ⇒ La méthode de l'arbre des causes ;
- ⇒ L'établissement des faits et enquête ;
- ⇒ L'analyse des facteurs accidentels ;
- ⇒ La hiérarchisation ;
- ⇒ Les mesures préventives .

12. Les risques psychosociaux

- ⇒ De quoi parle-t-on ?
- ⇒ Les enjeux du risque psychosocial ;
- ⇒ Les grandes familles des RPS selon le rapport GOLLAC ;
- ⇒ Les niveaux de prévention des RPS.

Pratique :

- ⇒ Visite de site ;
- ⇒ Analyse des risques et acteur de la prévention ;
- ⇒ Analyse des situations de travail : méthodologie, cas interne entreprise ;
- ⇒ Méthodologies d'analyse des situations à risque : analyse d'un accident et élaboration de l'arbre des causes ;
- ⇒ Analyse d'une situation de travail en entreprise et élaboration d'hypothèses de travail : diagnostic, traitement des risques propres à l'activité, mise en place d'une stratégie de prévention ;
- ⇒ Méthodes rédactionnelles (compte-rendu d'inspection et d'enquête après accidents) ;
- ⇒ Etude d'ergonomie au poste de travail ;
- ⇒ Développement et perfectionnement des acquis.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT01-CSE



GESTES & POSTURES



Les maladies et les accidents lombalgiques sont au premier plan des nouvelles maladies professionnelles. Sensibiliser les personnes concernées permettra une meilleure compréhension du mécanisme invalidant de la lombalgie.

DURÉE

1 jour - 7 heures.

PUBLIC

Toute personne effectuant des opérations de manutention manuelles.

EFFECTIF MAXIMUM

8 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power Point, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

R 4541-8 du Code du Travail.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Apprendre les gestes et les postures à adopter pour permettre d'éviter les accidents lombalgiques aux postes de travail et lors des manutentions. Identifier les risques liés à l'activité physique, professionnelle et domestique. Aménager son espace de travail.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Accidents du travail de manutention l'entreprise ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Les risques liés aux manutentions manuelles ;
- ⇒ Processus menant à l'accident du travail et à la maladie professionnelle ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Le dos et son fonctionnement (anatomie du corps humain, biomécanique, pathologie) ;
- ⇒ Prise de conscience de la mobilité corporelle (exercices physiques) ;
- ⇒ Acquisition des principes de prévention lors de la manipulation de charges, préserver son dos au quotidien ;
- ⇒ Apprentissage du verrouillage lombaire, des postures invariantes ;
- ⇒ Principes d'économie d'effort, de sécurité physique ;
- ⇒ Comment réagir devant une douleur aiguë ?
- ⇒ Prévenir des accidents de manutention (postures et gestes appropriés) ;
- ⇒ Sport et activité physique : les erreurs à ne pas commettre.

Pratique :

- ⇒ Etude d'un poste de travail et mise en situation ;
- ⇒ Éducation gestuelle : les bons gestes et les bonnes postures à avoir ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Examen pratique final.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT02-GEP



LE DOCUMENT UNIQUE



Acquérir les compétences afin de pouvoir effectuer l'évaluation des risques professionnels au sein de son établissement et de la retranscrire dans le document unique.

DURÉE

1 jour - 7 heures.

PUBLIC

Toute personne intervenant dans l'évaluation des risques professionnels.

EFFECTIF MAXIMUM

8 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power Point, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Loi 91-1414 du 31 décembre 1991.

Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Évaluer les risques existant dans les entreprises.

Savoir les identifier et les transcrire dans un document.

Savoir élaborer un plan d'action.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Le cadre légal : obligations du chef d'entreprise, droits et obligations des salariés ;
- ⇒ Les principes généraux de prévention ;
- ⇒ La démarche d'évaluation :
 - Identifier les postes concernés par la pénibilité,
 - Identifier les dangers,
 - Hiérarchiser les risques.
- ⇒ Les risques psychosociaux ;
- ⇒ Savoir transcrire l'évaluation des risques dans le document unique :
 - Rédiger,
 - Organiser,
 - Suivre.
- ⇒ Mise en place du plan d'action :
 - Agir,
 - Décider,
 - Suivre,
 - Manager les risques,
 - Actions correctives, préventives.
- ⇒ Suivi du plan d'action ;
- ⇒ Mise à jour du Document Unique.

Pratique :

- ⇒ Exercice pratique et mise en situation ;
- ⇒ Accompagnement au sein de votre établissement (optionnel).

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT03-DUN



SENSIBILISATION AU RISQUE CHIMIQUE



Les règles de prévention du risque chimique visent toutes les activités professionnelles où les travailleurs sont exposés ou susceptibles d'être exposés à des produits chimiques dangereux. Elles sont d'autant plus strictes que les effets sur la santé et la sécurité de ces produits sont importants. Elles figurent dans le Code du travail.

DURÉE

1 jour - 7 heures.

Optionnel : 1 jour d'accompagnement au sein de votre établissement.

PUBLIC

Toute personne travaillant avec des produits chimiques ou travaillant dans un environnement contenant des produits chimiques.

EFFECTIF MAXIMUM

10 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power Point, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Décret n° 2001-97 du 1er février 2001.

Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003.

Circulaire DRT n° 12 du 24 mai 2006.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Savoir évaluer le risque chimique.

Identifier et mettre en œuvre les actions de prévention pour réduire le risque chimique dans l'entreprise.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Les obligations réglementaires liées aux risques chimiques ;
- ⇒ Les notions de danger et de risque, mesures de sécurité et premiers secours ;
- ⇒ Les responsabilités et rôles de chacun ;
- ⇒ Les règles de gestion des risques ;
- ⇒ Accidentologie, les maladies professionnelles ;
- ⇒ Le risque chimique :
 - Notion fondamentale,
 - Identifier les dangers,
 - Connaître les propriétés physico chimique des produits (étiquetage, fiche de données de sécurité, notice d'utilisation...),
- ⇒ Les risques principaux des matières considérées comme dangereuses pour l'homme ;
- ⇒ Identification des produits ou matières dangereuses à risques pour la santé ;
- ⇒ La signalisation des produits et leur incompatibilité (réactions chimiques dangereuses) ;
- ⇒ Savoir lire une « fiche de données sécurité », les phrases de risques, S et R ;
- ⇒ Les voies de pénétration ;
- ⇒ Les 9 principes de prévention ;
- ⇒ Les principes de ventilation ;
- ⇒ Les différents types d'équipements de protection individuelle ;
- ⇒ Le stockage des produits.

Pratique :

- ⇒ Exercices pratiques et méthodologie (évaluation du risque chimique) ;
- ⇒ Accompagnement au sein de votre établissement (optionnel).

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT04-RCH



MISE EN PLACE D'UN PLAN DE PRÉVENTION



Un plan de prévention écrit doit être mis en place avant le commencement des travaux par une entreprise extérieure dès lors que la durée des travaux est au moins de 400 heures sur 12 mois ou bien si les travaux figurent sur la liste des travaux dangereux fixé par l'arrêté du 19 mars 1993. art. R4512-7 du Code du travail.

DURÉE

1 jour - 7 heures.

PUBLIC

Responsable sécurité, responsable maintenance, chef de secteur, responsable des moyens généraux.

EFFECTIF MAXIMUM

10 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power Point, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Art. R 4512 à R4515 du code du travail
Décret 92/158 du 20/02/1992 et de l'arrêté du 19/03/1993.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Savoir élaborer, concevoir et mettre en œuvre un plan de prévention dans le cadre des interventions et travaux effectués sur un site industriel et/ou une institution classée (ICPE).

Organiser, pour une entreprise extérieure, la sécurité du chantier en fonction de la sécurité de l'entreprise utilisatrice.

CONTENU

- ⇒ Les dispositions réglementaires du plan de prévention ;
- ⇒ La responsabilité civile de l'entreprise extérieure et de l'entreprise utilisatrice ;
- ⇒ Mise en place du plan de prévention ;
- ⇒ L'évaluation des risques par l'analyse de l'interaction des risques entre l'entreprise extérieure et de l'entreprise utilisatrice (document unique) ;
- ⇒ Le rôle des différents interlocuteurs internes et externes ;
- ⇒ La communication et la signalisation ;
- ⇒ Analyse et mise en pratique à partir d'un document interne ou externe ;
- ⇒ Lien entre le plan de prévention et le document unique ;
- ⇒ Élaboration du plan de prévention.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT05-MPP



MISE EN PLACE D'UN PROTOCOLE DE CHARGEMENT / DECHARGEMENT



Les opérations de chargement et de déchargement ainsi définies doivent faire l'objet d'un document écrit au préalable, dit "protocole de sécurité", remplaçant le plan de prévention.

DURÉE

1 jour - 7 heures.

PUBLIC

Chef d'entreprise, responsable logistique, magasinier, bureau d'étude logistique, responsable technique...

EFFECTIF MAXIMUM

10 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power Point, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Art. R4515-1 du Code du travail.
Loi du 31/12/1991.
Arrêté du 26 avril 1996.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Analyser et prévenir les risques liés aux opérations de chargement/déchargement. Effectuer en toute sécurité les opérations de chargement/déchargement.

Mettre en place un protocole de sécurité.

CONTENU

- ⇒ Les dispositions réglementaires du plan de prévention ;
- ⇒ La responsabilité civile de l'entreprise extérieure et de l'entreprise utilisatrice ;
- ⇒ L'évaluation des risques au travers de l'interaction des risques entre l'entreprise extérieure et de l'entreprise utilisatrice (document unique) ;
- ⇒ Le rôle des différents interlocuteurs internes et externes ;
- ⇒ La communication et la signalisation ;
- ⇒ Analyse et mise en pratique à partir d'un document interne ou externe ;
- ⇒ Lien entre le plan de prévention et le document unique.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT06-MPC



SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER



Connaître les consignes et manœuvres pour préparer la signalisation temporaire et le balisage de chantier fixe et/ou mobile sur la voie publique. Connaître les obligations et les risques engendrés par l'occupation du domaine public lors de travaux.

Savoir préparer et optimiser les chantiers.

DURÉE

1 jour - 7 heures.

Optionnel : 1 jour d'accompagnement au sein de votre établissement.

PUBLIC

Chefs d'équipe, ouvriers, chefs de chantier ... effectuant des interventions sur chantier et ayant à mettre en œuvre la signalisation temporaire.

EFFECTIF MAXIMUM

8 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power Point, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code de la route.

Code du travail.

Instruction ministérielle.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître les consignes et manœuvres pour préparer la signalisation temporaire et le balisage de chantier fixe et/ou mobile sur la voie publique. Connaître les obligations et les risques engendrés par l'occupation du domaine public lors de travaux.

Savoir préparer et optimiser les chantiers.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les partenaires de la prévention et leur rôle ;
- ⇒ Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Réglementation relative à la signalisation temporaires ;
- ⇒ La signalisation des personnes ;
- ⇒ Les principes de signalisation ;
- ⇒ Les arrêtés permanents et spécifiques ;
- ⇒ Catégories des dispositifs de signalisation ;
- ⇒ Préparation et mise en place de la signalisation ;
- ⇒ La signalisation des véhicules ;
- ⇒ Les Chantiers fixes et mobiles ;
- ⇒ La signalisation de nuit ;
- ⇒ Déviation de la circulation ;
- ⇒ Les EPI ;
- ⇒ Les gestes de manœuvre ;
- ⇒ Les signaux sonores
- ⇒ La sécurité des usagers.

Pratique : (optionnel)

- ⇒ Exercices pratiques et mise en situation,
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises,
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur,
- ⇒ Examen pratique final.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT07-STC



LES OPÉRATEURS, L'ENCADREMENT ET LA SÉCURITÉ



Cette formation insiste sur l'intérêt de travailler « en mettant en application les règles de sécurité existantes dans l'entreprise et celles imposés par le code du travail ».

DURÉE

1 jour - 7 heures.

PUBLIC

Toute personne volontaire de l'entreprise.

EFFECTIF MAXIMUM

8 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power Point, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Art. R 4141-1 à R 4141-5 du Code du travail.

Art. R 4224-15 du Code du Travail.

Circulaire n° 289 du 1er juin 1962.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Comprendre les enjeux de la sécurité. Savoir identifier et analyser les risques rencontrés dans l'entreprise.

Appréhender les nouvelles responsabilités en matière de sécurité.

Rappeler les règles de sécurité en matière d'EPI.

CONTENU

- ⇒ Le cadre légal : obligations du chef d'entreprise, droits et obligations des salariés ;
- ⇒ Les accidents du travail ;
- ⇒ Les maladies professionnelles ;
- ⇒ La responsabilité civile et pénale en matière d'accident du travail ;
- ⇒ Les accidents du travail ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Intérêt de la prévention et sa signification ;
- ⇒ Les règles de sécurité présent et avenir ;
- ⇒ Les documents internes liés à la sécurité ;
- ⇒ La communication Sécurité (les messages) ;
- ⇒ Les risques particuliers liés à l'activité ;
- ⇒ L'analyse de risque au poste de travail ;
- ⇒ Les outils de la prévention ;
 - Compte-rendu d'accident du travail,
 - L'arbre des causes,
 - Les fiches de poste,
 - Les fiches de sécurité...
- ⇒ Les EPI
- ⇒ Contrôle du comportement face à une situation.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT08-OPE



SENSIBILISATION SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL LUDIQUE



Cette formation permet de sensibiliser le personnel sur les thématiques de la santé et de la sécurité au travail par le jeu.

DURÉE

1/2 journée / groupe - 3,5 heures.

PUBLIC

Toute personne qui souhaite se former à la Santé et Sécurité au Travail

EFFECTIF MAXIMUM

8 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, Matériels pour l'animation des activités.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article L4121-1 du code du travail

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Sensibiliser les participants à la Santé et la Sécurité au Travail par le jeu. Promouvoir la prévention des risques professionnels au sein de votre établissement tout en fédérant vos équipes.

Faciliter la compréhension, les échanges et la remontée des informations en matière de prévention.

CONTENU

Chaque animation sera personnalisée en fonction des situations de travail à risques susceptibles d'être rencontrées au sein de votre établissement.

1) JEU N°1 : SECU'QUIZ

⇒ Description : Equipes de 3 joueurs réunies autour d'un buzzer. L'équipe qui remporte le plus de points gagne le challenge,

⇒ Matériel : 1 buzzer par équipe, jetons score,

⇒ Durée : 45 minutes.

2) JEU N°2 : SECU'VALSE

⇒ Description : L'animateur choisit un thème pouvant faire débat, les participants doivent prendre position dans une zone « d'accord », « pas d'accord », « ne sais pas ». Les groupes échangent sur leurs points de vue et les personnes peuvent changer des zones. Une fois la discussion stabilisée, l'animateur lance une nouvelle thématique,

⇒ Matériel : Marqueurs de zones, ordinateur, vidéoprojecteur,

⇒ Durée : 45 minutes.

3) JEU N°3 : SECU'SOLUCE

⇒ Description : L'animateur décrit un scénario. Chaque stagiaire propose une solution en l'écrivant sur une planchette de bois. A tour de rôle et après validation du groupe, les stagiaires vont poser leurs planchettes afin de construire une « tour de solutions »,

⇒ Matériel : Planchettes de bois, Marqueurs,

⇒ Durée : 30 minutes.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT09-LUD